

Interpellation de M. Cools : Les conséquences de l'ordonnance du 12 novembre 2020 du Tribunal de 1^{ère} instance concernant le Bois de la Cambre.

M. Cools signale que le 12 novembre dernier, le Tribunal de 1^{ère} instance a statué sur le recours ucclais contre les règlements de la ville de Bruxelles limitant, pour une période de test, la circulation automobile dans le Bois de La Cambre à un double-sens dans l'avenue de la Belle-Alliance et dans l'avenue de Diane de l'avenue Louise à l'avenue de la Belle-Alliance. La décision du juge déclare illégaux les règlements de la ville de Bruxelles et ordonne, sous peine d'astreintes, la réouverture de la boucle sud du bois dans les 30 jours. Cette décision est une excellente nouvelle.

Toutefois, M. Cools aurait souhaité que la requête introduite par la commune et l'ordonnance du juge fussent communiquées aux membres du Conseil. Il regrette d'en avoir pris connaissance via la presse et les réseaux sociaux.

La ville de Bruxelles et le Ministre régional de la Mobilité ont regretté la décision du juge car ils estiment que la voiture doit être à terme totalement bannie du bois. La réunion de concertation organisée par la ville de Bruxelles le 13 novembre dernier n'a manifestement débouché sur rien. Qui y représentait la commune ?

Les représentants du Collège ont assez logiquement décliné la proposition de la ville de Bruxelles en faveur d'une ouverture des avenues du Brésil et de Boitsfort limitée de 07h30 à 09h30.

M. le Bourgmestre a indiqué sur facebook qu'il avait émis une contre-proposition en faveur d'une prolongation jusqu'à la drève de Lorraine de la circulation actuelle à double-sens dans l'avenue de Diane.

Cette hypothèse garantit la liaison automobile entre l'avenue Louise et la drève de Lorraine tout en réservant une grande partie du bois aux cyclistes et aux piétons mais a été refusée par la ville de Bruxelles. S'agit-il d'une proposition personnelle de M. le Bourgmestre ou d'une proposition collective du Collège ? Dans le cas où il s'agirait d'une proposition du Collège, à quelle date a-t-elle été émise ?

Selon les propos de M. le Bourgmestre, cette ouverture à la circulation automobile serait en vigueur uniquement durant les heures de pointe. Pour M. Cools, cette ouverture devrait être permanente (sauf durant les week-ends et les congés scolaires) car en matière de circulation, il faut des mesures claires et compréhensibles pour les usagers.

Le « vivre ensemble » implique la recherche du compromis et de l'équilibre, et non l'affrontement, que la ville de Bruxelles et la Région ont choisi jusqu'à présent.

Suite aux contacts noués depuis le 13 novembre dernier, un compromis se dessine-t-il ou assiste-t-on à la poursuite du dialogue de sourds ?

Question orale de M. De Bock : La position du Collège à la suite de l'ordonnance de référé du Tribunal de première instance de Bruxelles et de l'appel de la ville de Bruxelles.

M. De Bock félicite ceux qui ont eu le courage de défendre des positions plus rigoureuses sur la problématique du Bois de la Cambre.

Il rappelle qu'en juin dernier, il avait déposé une motion, très inspirée par la pétition du MR, qui plaidait en faveur d'une réouverture non pas totale mais mesurée du Bois de la Cambre.

Il déplore profondément le manque de concertation avec les habitants et commerçants, la mauvaise foi dont a fait preuve la ville de Bruxelles dans ce dossier ainsi que les allégations selon lesquelles le plan Good Move impliquerait un bannissement de l'automobile sur l'ensemble du territoire régional.

Il faut néanmoins s'efforcer de rechercher le consensus.

La motion adoptée en juillet prenait en considération le souhait de la majorité de privilégier la boucle sud en tant qu'option a minima, mais selon les informations diffusées dans la presse, il semblerait que le scénario n° 5 (soit la liaison entre les boucles nord et sud à l'ouest du bois via l'avenue de Groenendael) n'ait pas été défendu de manière collégiale, quoique les retranscriptions de débats attestent que pour sa part, M. le Bourgmestre se serait prononcé en sa faveur.

Partisan d'un débat sans tabous et d'une expérimentation des différentes options envisageables, M. De Bock se demande si le Collège demeure divisé sur ce point.

Quelle est la position actuelle du Collège ? Va-t-il considérer également le scénario n° 5 comme une des options crédibles pour demain ?

M. Hayette considère que le constat d'impuissance face à la stratégie de la ville de Bruxelles n'a laissé à M. le Bourgmestre d'autre échappatoire que le dépôt d'un recours au Tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles.

C'était la moins bonne des solutions dans une affaire se résumant à une lutte entre barons politiques bruxellois, pour paraphraser les propos du président de la fédération bruxelloise du MR.

Pour le groupe PS, seul le dialogue permettra de débloquer ce dossier. L'excellente motion votée à l'unanimité en juin ne pourrait-elle pas servir de base de travail ?

Il convient de développer la mobilité douce, mais vu que de nombreux citoyens sont contraints de traverser le Bois de la Cambre en voiture pour des raisons professionnelles ou familiales, il faut absolument soulager la boucle sud.

M. Hayette est déçu par l'attitude des écologistes dans ce dossier, qui auraient pu faire pression sur leurs relais politiques dans les départements régionaux relevant de la mobilité pour aboutir à une solution sur base de la motion.

Il déplore que M. l'Echevin Wyngaard se soit retranché derrière l'absence de mention de la problématique du Bois de la Cambre dans la Déclaration de politique générale pour justifier des avis divergents sur ce point de la part des partis de la majorité.

Le groupe PS exhorte le Collège à reprendre le dialogue auprès des autorités de la ville de Bruxelles et est prêt à user de son influence auprès de ses amis politiques pour aboutir à une solution qui garantisse le bien-être des Ucclois.

M. Desmet conteste les propos de l'opposition selon lesquels la responsabilité du blocage de ce dossier incomberait exclusivement aux mandataires communaux et régionaux du parti Ecolo, voire au Bourgmestre Dillies à titre personnel.

Le principal acteur de ce mauvais scénario, qui, faute de relais politique à Uccle, n'a sans doute pas bien lu les attendus de la motion, doit être plutôt recherché du côté de la grand-place de Bruxelles.

Mme Culer félicite le Collège pour le succès du recours contre la fermeture abusive du Bois de la Cambre.

Le groupe MR se réjouit de cette décision, même s'il regrette qu'il ait fallu passer par une procédure judiciaire.

Mais ce recours s'est avéré indispensable après des réunions au cours desquelles M. le Bourgmestre s'est fait éconduire, même lorsqu'il avançait des propositions équilibrées.

Mme Culer espère que ce jugement constituera un levier supplémentaire pour inciter les parties concernées à revenir à la table des négociations, sur base de la motion dont le texte voté à l'unanimité garantit un égal respect pour tout type d'utilisateur.

Le groupe MR accorde toute sa confiance au Collège dans ce combat pour défendre la qualité de vie des Ucclois.

Mme Lederman-Bucquet demande si un vote majoritaire au Collège ou au Conseil n'impose pas une obligation de solidarité de la part des mandataires qui siègent dans chacun de ces organes.

M. le Bourgmestre se réjouit de ce jugement car il redoutait un rejet de son action pour irrecevabilité.

Il salue l'excellent travail accompli par les avocats de la commune, qui ont été bien inspirés de saisir le Tribunal de 1^{ère} instance plutôt que le Conseil d'Etat.

Cette juridiction donne raison à Uccle sur toute une série de points.

Elle reconnaît à titre de postulat de base que les décisions prises ont un impact indéniable sur Uccle, dans la mesure où le bois constitue un axe majeur de pénétration.

Le tribunal reproche à la ville de Bruxelles de ne pas avoir tenu compte, au cours de la prétendue concertation, des autres scénarios proposés par Uccle.

Selon cette juridiction, il était tout à fait déraisonnable de mener des tests durant une période manifestement anormale.

Le tribunal reconnaît la validité des constats établis par la police d'Uccle et balayés d'un revers de la main par les représentants de la ville de Bruxelles.

Le tribunal épingle aussi les contradictions de la ville de Bruxelles et de la Région bruxelloise dans leur recours à géométrie variable des dispositions du plan Good Move. En réalité, la ville et la Région invoquent le plan Good Move uniquement lorsque celui-ci conforte leurs propres préjugés.

Le tribunal conclut que les erreurs d'appréciation manifestes de la ville de Bruxelles dans le cadre de ce dossier ont causé un préjudice aux quartiers ucclois, et oblige la ville de Bruxelles à mettre un terme à la situation d'illégalité causée par la fermeture totale de la boucle sud du bois sous peine d'une astreinte de 2.000 € par jour.

Il convient de souligner que le tribunal ne réclame en aucun cas la réouverture totale du bois.

L'ordonnance ayant été signifiée le 18 novembre dernier, il incombe à la ville de Bruxelles de trouver une solution d'ici le 18 décembre prochain.

Par ailleurs, M. le Bourgmestre signale que la réunion du 13 novembre dernier a été courte et tendue.

Les représentants de la ville de Bruxelles y ont émis la proposition grotesque d'une ouverture de la boucle du côté de l'avenue du Brésil limitée à la plage horaire entre 07h30 et 09h30.

M. le Bourgmestre leur a opposé un refus bien compréhensible, auquel ils ont rétorqué par tout un salmigondis évoquant à tort et à travers la motion ucloise ou la carte blanche cosignée par le bourgmestre d'Uccle et des mandataires MR d'autres communes.

M. le Bourgmestre a énoncé sa proposition de test sur l'axe des avenues de Diane, du Panorama et de Groenendael, soit le double-sens actuel prolongé jusqu'à la drève de Lorraine, mais les représentants de la ville de Bruxelles lui ont opposé une fin de non-recevoir.

Lors de ces réunions, M. le Bourgmestre était accompagné par les échevins de la Mobilité et du Commerce. Il tient à souligner la profonde unité des représentants uclois au cours de ces discussions, fidèles à la feuille de route définie dans la motion. M. le Bourgmestre rend hommage à cet égard à la parfaite correction de M. le Premier Echevin Wyngaard dans ce dossier : comme le texte de la motion votée à l'unanimité ne manque pas de le rappeler, les divergences d'approche ou de méthode résultant de sensibilités politiques distinctes n'impliquent en aucune manière des divergences quant au fond du problème à traiter.

Au cours de ces réunions, M. le Bourgmestre a relevé l'incohérence de la posture adoptée par les représentants de la ville de Bruxelles, dont le dédain envers les positions des habitants et riverains qui leur déplaisent est en totale contradiction avec l'appel en faveur de la démocratie participative figurant textuellement dans leur déclaration de politique générale.

Dans le même ordre d'idées, M. le Bourgmestre déplore les allégations pour le moins fantaisistes selon lesquelles le MR d'Uccle serait hostile au développement du métro, et ce d'autant plus qu'elles émanent de mandataires d'une formation politique qui n'a guère aidé la commune d'Uccle à étendre les infrastructures de transports alors qu'elle est au pouvoir de manière ininterrompue à la Région.

Cependant, tout en regrettant qu'il ait fallu solliciter l'intervention de la justice, M. le Bourgmestre estime que ce jugement constitue une nouvelle donne qui permettra à la commune d'Uccle d'être davantage respectée.

Quoi qu'il en soit, Uccle reste ouverte au dialogue dans ce dossier, dont tous les scénarios, y compris le scénario n° 5, demeurent sur la table.

Enfin, M. le Bourgmestre tient à préciser que ces tensions politiques n'ont jamais affecté la qualité de ses relations personnelles avec M. Close, son homologue de la ville de Bruxelles.

M. Cools demeure quelque peu dubitatif à l'égard de l'unité de façade affichée par la majorité dans ce dossier, étant donné que le Collège compte en son sein une échevine qui a soutenu une manifestation favorable à la fermeture complète de toute circulation dans le Bois de la Cambre.

Partisan d'une solution équilibrée, le groupe Uccle en avant espère que les protagonistes de ce débat, et en premier lieu les interlocuteurs de la ville de Bruxelles, parviendront à renoncer à leurs postures idéologiques délétères.

M. Hayette ne partage pas le point de vue de M. Cools selon lequel il s'agirait d'un débat idéologique.

MM. Close et Dilliès sont tous deux des personnes de qualité qui, avec un peu de bonne volonté, parviendront à vaincre les difficultés.

Mais il faut que cette histoire se termine le plus rapidement possible.

M. De Bock remarque que la ville de Bruxelles et la Région ont interjeté appel contre ce jugement. Cela signifie que la commune d'Uccle n'est pas à l'abri d'un retournement de situation.

Il regrette que la belle unanimité créée autour de la motion ait été fissurée et que les parties adverses n'ont pas manqué de se ruer dans la brèche ouverte par ce moment de flottement.

M. De Bock invite le groupe Ecolo à adopter une posture plus « pro-ucloise », distincte des enjeux régionaux, en s'empressant de préciser que ce conseil vaut aussi pour Défi, sa propre formation politique.